



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 13359

Texte de la question

M. Sergio Coronado interroge Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, quant à la prise en charge par l'État de l'errance des jeunes homosexuels. En effet, dans le cadre du travail mené sur le plan contre l'homophobie et la transphobie, dont les grandes lignes ont déjà été dévoilées, il manque un pan essentiel : celle de l'hébergement de stabilisation des jeunes en errance en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Des associations, notamment Le Refuge, reconnu d'utilité publique, ont d'ores et déjà interpellé l'attention de la Ministre à ce sujet. L'hébergement d'urgence de ces jeunes en difficulté relève de la lutte contre le suicide des jeunes LGBT. Tout comme l'hébergement des femmes victimes de violence, il doit faire l'objet d'une attention particulière de l'État. Il lui demande comment elle compte prendre en compte cet aspect essentiel de la protection des jeunes LGBT, comment elle compte adopter des mesures spécifiques à cet égard et avec quel équilibre sur le territoire.

Texte de la réponse

La ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, coordonne les actions gouvernementales contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Le programme d'actions présenté au Conseil des ministres le 31 octobre 2012 est le résultat d'une large consultation menée avec les associations, les partenaires sociaux et les élus, dans un cadre interministériel. A travers ce programme, l'État s'engage pour la première fois dans une politique coordonnée contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie, déclinée en quatre axes : la lutte contre les violences, l'évolution des mentalités, la lutte contre les discriminations au quotidien et l'action internationale. La lutte contre l'isolement des jeunes victimes d'homophobie compte parmi les priorités de ce programme d'actions. À l'âge où les questionnements sur la sexualité apparaissent, les jeunes sont les plus vulnérables face aux violences homophobes qui sont la première cause de suicide chez les adolescents. Les prévalences de tentatives de suicide sont de 12,5 % chez les hommes homosexuels ou bisexuels et de 3 % chez les hommes hétérosexuels. Il est donc essentiel de mener une politique globale de prévention de l'homophobie, qui se décline dans tous les domaines de la vie. Pour agir le plus tôt possible, le Gouvernement a décidé de rendre effective l'éducation à la sexualité, du primaire au lycée, en impliquant des acteurs de la lutte contre l'homophobie. Il encourage les établissements à accueillir les associations qui interviennent en milieu scolaire sur ces thèmes. De plus, il a lancé une mission spécifique pour formuler des propositions contre le suicide des jeunes homosexuels. Enfin, il a engagé un très large programme de formation et de sensibilisation des professionnels, pour les inspecteurs du travail, les policiers, les gendarmes, les magistrats, les agents de l'OFPPA, les infirmiers, les personnels des EHPAD, les enseignants et les animateurs en accueils collectifs de mineurs. La mise en oeuvre de ce programme d'actions fera l'objet d'une première évaluation six mois après sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Sergio Coronado](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13359

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7291

Réponse publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1574